

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 6 JUILLET 2015
DELIBERATION N°2015-52

OBJET : Dossier immobilier pour la réfection du site Jean-Luthier.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

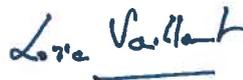
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité le dossier immobilier pour la réfection du site Jean-Luthier.

Fait à Tours, le 8 juillet 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT